UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA COMMISSION DE L'UEMOA RENFORCE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE DE LA CONCURRENCE

La Commission de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) informe le public de l'adoption et de la publication de plusieurs décisions récentes en matière de concurrence. Ces décisions traduisent l'engagement de la Commission à garantir le bon fonctionnement du marché commun, à renforcer la transparence des marchés et à assurer la protection des consommateurs et des entreprises.

À travers son action en matière de concurrence, l'UEMOA poursuit également l'objectif de renforcer la compétitivité des économies des États membres et de consolider un marché commun ouvert, concurrentiel et fondé sur un cadre juridique harmonisé.

La Commission de l'UEMOA a instruit plusieurs affaires et adopté des décisions de concurrence dans divers secteurs, tels que les engrais, les produits pharmaceutiques, les carburants, les assurances, le sucre, le gaz, les boissons et les services funéraires.

Ces interventions visent à assurer le respect des règles de concurrence et le bon fonctionnement des marchés dans l'espace communautaire.

Il s'agit, entre autres, de la Décision n° 04/2023/COM/UEMOA relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur des assurances au Burkina Faso ; de la Décision n° 05/2023/COM/UEMOA relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la brasserie et des boissons gazeuses sucrées au Togo ; ainsi que de la Décision n° 11/2022/COM/UEMOA relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en escale à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

L'ensemble de ces décisions est disponible et accessible dans le Bulletin Officiel de l'Union et sur le site web de la Commission de l'UEMOA https://www.uemoa.int/.

Pour rappel, le Traité de l'UEMOA institue, en ses articles 76, point c) et 88, des règles communes de concurrence applicables aux entreprises publiques et privées ainsi qu'aux aides publiques.

Ouagadougou, le 12 octobre 2026

La Direction de la Communication

Pour plus d'informations :
Contacts presse : dcominfos@uemoa.int
www.uemoa.int